

Note N° 28/2010 GK/SD

Paris, le 15 février 2010

Monsieur le Ministre,

L'ensemble des organisations syndicales des périmètres Police et Préfectures, a été conviée à une réunion, le 02 février 2010.

Celle-ci, pilotée par le Secrétariat Général, avait pour objet la mise en place de la réforme de la catégorie B au sein de notre Ministère.

Depuis l'amorce de ce dossier au niveau du Ministère de la Fonction Publique, l'Administration distille de l'espoir qui « s'évapore » à mesure que les mois s'écoulent.

En effet, alors que notre administration de gestion nous affirmait en 2009, tout mettre en œuvre pour que les nouvelles grilles indiciaires soient appliquées au 1<sup>er</sup> janvier 2010, nous avons appris, il y a peu, que leur application ne serait pas envisageable au mieux qu'au 1<sup>er</sup> juillet 2010.

La fusion des corps étant intervenue au 1<sup>er</sup> janvier 2010, et le nombre de catégories B étant nettement plus important en Préfectures, il nous a été subtilement expliqué que cette réforme serait plus « coûteuse » pour l'ensemble du Ministère que pour la Police Nationale seule.

La date du 1<sup>er</sup> septembre 2010 a ainsi été annoncée comme la plus proche envisageable pour que les personnels de catégorie B de notre Ministère se voient reclassés dans les nouvelles grilles.

Les rumeurs courent même que la « nouvelle catégorie B » ne se mettra pas en place avant 2011 pour nos collègues.

Outre le fait que c'est encore un élément supplémentaire qui montre que la fusion des corps pénalise les personnels du périmètre Police, je ne peux que m'interroger sur la motivation réelle de ce décalage !

Lors de votre audition du 02 novembre 2009, par la Commission élargie des Finances, vous déclariez à propos des mesures catégorielles : « -il existe une enveloppe de 162 millions d'euros pour les catégories B. Les discussions qui doivent se poursuivre jusqu'en 2011 selon un calendrier arrêté pour la Fonction Publique, ont déjà été engagées avec les organisations syndicales que j'ai toutes reçues ».

En premier lieu, je me permets de vous rappeler que le SNIPAT-FO n'a pas été reçu sur la question de la catégorie B et que si la date « butoir » fixée par la Fonction Publique est bien 2011, nous n'en sommes plus très loin !

En second lieu, parce que l'enveloppe de 162 millions d'euros à laquelle vous faites référence, correspond (dans le cas où le reclassement s'opère au 1<sup>er</sup> septembre seulement), à une provision de plus de 3600euros mensuels pour chaque fonctionnaire de catégorie B !

Je pense, Monsieur le Ministre, qu'il doit y avoir une explication claire à cette situation, et je m'en remets à vous pour que le chantier de mise en œuvre de la réforme de la catégorie B fasse l'objet d'éclaircissements que je ne retrouve malheureusement pas dans le « bleu » budgétaire.

Je me permets de vous rappeler que nombre de collègues attendent de connaître leur reclassement et ses conséquences pour leur carrière à venir.

Je vous saurais gré de bien vouloir répondre aux interrogations des personnels que je représente majoritairement. Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

**Le Secrétaire Général  
Bernard MEYNIER**



**Destinataire :**

**Monsieur Brice HORTEFEUX**

**Ministre de l'Intérieur de l'Outre Mer et des Collectivités Territoriales**

**Place Beauvau**

**75008 PARIS**